

Maurice Masoin, Les yeux ouverts sur le Marché commun (1957)

Légende: En septembre 1957, l'économiste Maurice Masoin, professeur à l'Université catholique de Louvain et secrétaire général de l'Institut international des finances publiques (IIFP), décrit dans le périodique militaire Mars et Mercure les enjeux pour les industriels belges de la mise en œuvre imminente de la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Mars et Mercure. Septembre 1957, n° 8. Bruxelles. "Les yeux ouverts sur le Marché commun", auteur:Masoin, Maurice , p. 8-9.

Copyright: (c) Mars et Mercure

URL:

http://www.cvce.eu/obj/maurice_masoin_les_yeux_ouverts_sur_le_marche_commun_1957-fr-a277e9ec-072e-4aa0-b2e5-afa5f2c41928.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Maurice Masoin, *Les yeux ouverts sur le Marché commun*

Les doutes sont maintenant levés : le Marché commun européen deviendra une réalité dès le premier janvier 1958. Les institutions fonctionneront, les délais d'exécution du traité commenceront à courir, la procédure de réduction des droits et des contingentements entre les Six sera engagée.

Il est temps, grand temps, que nos industriels saisissent la portée de cet événement et qu'ils en tirent les conclusions concrètes voulues, chacun en ce qui le concerne.

Notre objet est de suggérer dans quelles directions ils doivent chercher leurs orientations.

Le fait dominant est qu'une économie de grand marché se substituera dorénavant à l'économie de petit marché dans laquelle nos industries étaient trop souvent accoutumées de vivre : 160 millions de consommateurs jouissant d'un pouvoir d'achat élevé, réunis à l'intérieur d'un cercle de 1500 km de rayon, tel sera désormais le marché qui s'offrira progressivement à eux. Et derrière cette première zone de rayonnement se profile celle de tous les territoires d'outre-mer dont ces pays européens sont responsables.

Il est évident que ceci comporte pour de nombreuses d'entre nos industries des conséquences considérables : le débouché qui s'offre à elles est désormais immense : aussi vaste que celui dont jouissent aux États-Unis les entreprises américaines.

Mais il va de soi aussi que l'ouverture du Marché commun suscitera à nos entreprises autant de concurrents qu'elle leur offre de débouchés. Et ces concurrents auront nom : Allemagne, France, Italie, qui chacune dans leurs spécialités, constituent des puissances.

En même temps qu'elle étendra le champ de l'expansion économique, la création du Marché commun accentuera donc la concurrence que les producteurs rencontreront dans leur propre domaine. Cela signifie immédiatement deux choses : que si nos producteurs peuvent fortifier leurs vertus offensives, ils doivent aussi consolider leur capacité défensive. La vie économique est une bataille; on l'avait peut-être trop oublié à l'abri du protectionnisme qui s'était installé. Le traité du Marché commun n'est pas un accord de stabilisation économique; il n'ouvre pas une armistice et encore moins une ère de pacification économique. Tout au contraire : il ouvre aux entreprises en même temps que de nouvelles occasions de conquête, de nouvelles causes de batailles défensives.

Tout au fond des choses, c'est là la philosophie du traité : stimuler la productivité et par conséquent augmenter le revenu réel des hommes et des peuples en stimulant la concurrence internationale. « Il faut mettre des brochets avec les carpes, disait Bismarck, pour qu'elles perdent le goût de la vase ». Il faut toujours aux hommes, aux entreprises, aux peuples un aiguillon pour les forcer à l'effort et par là au progrès. A défaut, les économies s'installent dans la recherche de la sécurité et dans le loisir- autant dire dans la stagnation. Le Marché commun sera cet aiguillon.

Nos industriels auraient donc tort de sous-estimer les répercussions du traité de Rome ou, ce qui serait pire, de n'en envisager que les aspects positifs : ceux qui promettent l'abolition des restrictions douanières chez les autres. Ils doivent être avertis de ses éléments négatifs. Ce serait d'ailleurs une erreur tout aussi grave de leur part de ne retenir du traité que ces éléments négatifs et de minimiser ces aspects positifs.

Disons-le de suite : dans l'appréciation du traité, les aspects positifs l'emportent, en ce qui concerne la Belgique sur les éléments négatifs, et ceci pour deux raisons : parmi les six, nous étions un des pays les plus modestes et qui, par conséquent, souffraient le plus de l'étroitesse du marché intérieur et ressentaient le plus gravement les conséquences du protectionnisme étranger. D'autre part, nous pratiquions traditionnellement le plus large libéralisme économique : la concurrence internationale n'est pas pour nos entreprises un fait nouveau qui doive les surprendre.

Faisons un pas de plus : c'est dans la logique de la concurrence qu'elle fortifie les meilleurs et qu'elle élimine les plus faibles. C'est même au terme de cette épreuve de sélection que se réalise cette division internationale

des productions qui est la véritable justification et le grand mérite des échanges internationaux.

Il est évident que le traité n'aurait pas de sens s'il devait laisser tout en place, en conservant à chacun - hommes et entreprises - ses positions acquises. La vertu du traité sera au contraire de modifier la carte économique de l'Europe.

Que chacun évoque à ce propos le cours d'économie politique qu'il a suivi dès son jeune âge : en permettant à chacun de se spécialiser dans les productions auxquelles il est le plus apte, la division du travail permet à l'économie dans son ensemble de produire plus à meilleur compte. Le pouvoir d'achat des populations augmente par le même fait, en termes de revenus réels - soit que les prix baissent à niveau égal de revenus nominaux, soit que les revenus nominaux augmentent à niveau égal des prix.

Telle sera la conséquence fondamentale et essentielle du traité, si celui-ci doit être un succès.

Mais si tel doit être son résultat, cela signifie que certaines économies et certaines entreprises devront se reconverter à de nouvelles productions. Il y aura dans cette bataille économique qui s'engage des vainqueurs et des vaincus. Cette bataille forcera aux reconversions nécessaires. Dès lors de deux choses l'une : ou bien ces reconversions résulteront des effets mêmes de la concurrence après combien de difficultés et à travers combien d'épreuves et de ruines ! Ou bien elles seront le résultat d'une rationalisation ordonnée et coordonnée des entreprises et des économies. Le premier procédé est peut-être plus radical. Le second est certainement le plus réaliste.

A chacun donc de mesurer dès à présent en toute objectivité ses points de force et de faiblesse et d'en tirer les conclusions en ce qui concerne son propre destin. Qu'il ne s'installe pas dans le pessimisme ni dans le désespoir; qu'il ne perde surtout pas son temps dans les protestations et les revendications. Il y a mieux à faire que cela en ce moment : il y a à vérifier quels domaines de son activité chacun a le plus de chance de développer parce qu'il a le plus de chance de s'imposer, et qu'il négocie avec ses concurrents potentiels l'abandon des activités qu'il sera incapable de défendre. Ceux qui verront les premiers ces opportunités, auront le plus de chances de sortir vainqueurs de cette épreuve de force.

Que la bataille ait lieu ou bien que sa seule menace amène les économies à faire spontanément les rationalisations nécessaires, ce sera certainement un des résultats du marché commun de modifier la dimension des entreprises. Dans quel sens ? Dans l'état actuel des choses, la dimension des entreprises est imposée par la dimension des marchés. Cette dimension ne correspond pas toujours et de loin aux conditions les meilleures de production. D'une manière générale, le chiffre d'affaires de nos entreprises est insuffisant pour leur format; d'où excès des charges fixes vis-à-vis des changes variables, excès des coûts de production.

Désormais les entreprises pourront chercher et trouver leur dimension la plus avantageuse à leur coût de production. Ce ne sera pas toujours la dimension la plus grande : la loi du rendement décroissant impose des limites à la croissance des entreprises. Mais ce ne sera plus la dimension la plus petite dont nous souffrons aujourd'hui. La situation variera à cet égard d'industrie à industrie selon ses caractéristiques. Un exemple de ce mouvement a été donné par la fusion de grandes entreprises métallurgiques belges. La métallurgie devançait à ce point de vue les autres secteurs pour la simple raison qu'elle vit depuis 1953 en marché commun dans le cadre de la CECA.

Il est même permis de penser que ce mouvement de concentration ne se limitera pas aux frontières des États. Quelle sera dorénavant l'importance de ces frontières dans un marché d'où les frontières économiques seront abolies ?

Sera-ce la condamnation et la disparition des entreprises moyennes ? Certainement non. Toute l'expérience du dernier siècle a au contraire démontré que les entreprises moyennes se multipliaient et prospéraient non seulement malgré, mais à la faveur et à l'abri du développement des grandes entreprises. L'automobile, la radio, la construction ont donné naissance à bien plus d'entreprises qu'elles n'ont provoqué de fermetures.

Autre trait : la Belgique est, dans ses éléments structurels, attachée à la production de produits mi-finis.

Pourquoi ? Est-ce incapacité technique ou scientifique de sa part ? Non certes. A preuve l'expansion prise depuis 30 ans par tout le secteur des fabrications métalliques et électriques, pour ne retenir que celui-là.

La cause se trouve dans le fait que nos demi-produits pouvaient encore franchir les barrières douanières étrangères, qui étaient interdites à nos produits finis. Cet obstacle tombera. Nous pourrions dorénavant évoluer vers la production de produits finis à l'instar de ce que font nos grands voisins.

Nous ne prétendons pas que la production de demi-produits constitue un stade d'évolution industrielle inférieur à celui de la production de produits finis. Il y a autant d'art et de science à (produire une tonne d'acier de bonne qualité ou un kilowatt à prix avantageux qu'à fabriquer une montre ou à construire une automobile. Mais la production de produits plus achevés permet aux capacités humaines de production - manuelles et intellectuelles - de se valoriser pleinement.

Soit dit entre parenthèses, cette évolution exigera d'ailleurs de notre pays un effort souverain en matière d'enseignement scientifique et technique. Nous devons devenir une pépinière d'ingénieurs et de techniciens. Après avoir produit, nous devons d'ailleurs vendre; parallèlement à l'appareil industriel, nous devons d'ailleurs développer l'appareil commercial et financier.

Telle est l'œuvre.

Elle est celle des chefs d'entreprise.

Mais elle doit être aussi celle des travailleurs de tout rang.

Fi de nos querelles internes de répartition des revenus ! Devant les transformations qui viennent, travailleurs et employeurs sont solidaires. C'est l'économie belge entière qui doit former bloc pour engager et gagner la bataille. Regrettons que certains paraissent ne pas l'avoir compris encore et s'attachent à gagner par ci par là quelques pour-cent de revenus alors que ce qui est en cause, c'est le capital économique entier du pays et ses chances d'avenir.

Cette œuvre doit aussi être celle de l'État.

L'État est trop souvent hostile à l'économie privée comme l'économie privée est hostile à l'État. Que de possibilités perdues dans cette méfiance réciproque ou cette animosité mutuelle. Alors qu'une collaboration confiante entre l'un et l'autre serait capable de tant de fruits ! Nous sommes un petit pays; c'est notre faiblesse. Ce peut être aussi notre force, car cette collaboration du public et du privé peut avoir une intimité qui est impossible dans des pays plus vastes. Vis-à-vis de l'étranger la Belgique peut être gérée comme une seule et vaste entreprise à l'intérieur de laquelle tous les intérêts sont communs.

Telle est l'œuvre, et telle est l'urgence : le 1^{er} janvier 1958 ouvrira l'ère de cette révolution économique, il est temps, grand temps de s'y préparer...